

LA LOI DU 7 MARS 2016 RELATIVE À L'ENTRÉE, AU SÉJOUR ET AU TRAVAIL DES ÉTRANGERS EN FRANCE: MISE EN ŒUVRE ET RETOUR D'EXPÉRIENCE.

8h30 à 9h00 Accueil des participants

9h00 – 10h30 Petit Déjeuner-débat

Intervenants

Floriane COUTURE – Juriste Consultant en Immigration

Alban MERMOZ – Juriste Consultant en Immigration

Alexandre METEREAUD – Adjoint au chef de bureau, 7ème Bureau de la Sous-Direction de l'Administration des Etrangers, Direction de la police générale de la Préfecture de Police de Paris.

10h30 – 11h00 Poursuite des discussions autour d'un café

I. La mise en œuvre de l'exemption d'autorisation de travail pour les détachements de court séjour.

- Rappel des objectifs et spécificités du nouveau dispositif.
- Des catégories d'activités aux contours souples dont les définitions sont en cours de précision.
- Régularité et contrôle du détachement.

II. Passeport Talent et Salarié détaché ICT : l'élargissement du rôle des autorités consulaires.

- Rappel des procédures concernées par la réforme et montée en puissance des capacités d'instruction.
- La persistance de certains blocages structurels et les moyens à mettre en œuvre pour les résoudre.
- La vigilance imposée aux équipes mobilité par la suppression de la validation préalable de l'autorisation de travail par les DIRECCTE.

III. L'application des nouveaux dispositifs aux ressortissants étrangers arrivant en France et à ceux déjà présents sur le territoire national.

- Séjours de douze mois au plus : vers une résolution complète des difficultés pour le passeport talent et les salariés détachés ICT.
- Séjours de plus de douze mois : premières demandes de titres passeport talent et salarié détaché ICT.
- Une mise en œuvre plus complexe de la réforme lors des demandes de changement de statut.

IV. Intervention de Monsieur Alexandre METEREAUD concernant les changements et la mise en place des dispositions de la loi du 7 mars 2016 au sein de la Préfecture de Police de Paris.